

L'actu du jour

Le procès de l'Erika

Il y a 8 ans, le naufrage du pétrolier Erika a entraîné une très importante marée noire sur les côtes françaises. Les responsables de cette catastrophe sont devant la justice pour s'expliquer.

En décembre 1999, le pétrolier Erika se brise en 2 au cours d'une tempête au large de la Bretagne. 20000 tonnes de pétrole s'échappent alors des cuves du navire pour aller s'étaler sur près de 400 km de côtes : c'est l'une des plus importantes marées noires ayant frappé notre pays.

Or, l'enquête semble montrer que ce naufrage n'est pas dû à la fatalité : des imprudences, voire des tricheries, ont été commises. L'Erika était ainsi un navire en mauvais état. De plus, pourquoi a-t-il quitté le port de Dunkerque alors que les conditions météo étaient très mauvaises ?

Parmi les accusés figurent le capitaine et le propriétaire de l'Erika. Mais tous les regards se tournent vers les dirigeants de Total, l'entreprise pétrolière qui avait loué l'Erika pour transporter son pétrole. Ces dirigeants sont accusés d'avoir voulu économiser de l'argent en louant à bas tarif un navire en mauvais état. Ils réponsent que l'Erika avait été contrôlé quelques mois avant le naufrage et qu'il avait reçu l'autorisation de naviguer. Mais, parmi les accusés, figurent aussi les dirigeants de l'entreprise ayant donné à l'Erika cette autorisation de naviguer. Le procès devrait durer 4 mois, une durée nécessaire pour faire la part entre les erreurs et les possibles tricheries.

Tu peux lire un article sur le procès de l'Érika dans le n° 550 des Clés de l'actualité Junior

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)